



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026
COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

La réunion a débuté le 20 mai 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur COIGNOUX Grégory.

Madame BARBAUX-DREUX Marie - Monsieur BRAAS Eric - Madame CARMELLE Sylvie - Madame CAUCHEFER Christelle - Monsieur COIGNOUX Grégory – Maire - Monsieur FIN Sébastien - Monsieur MENUS Romuald - Madame MENUS Sophie 1^{ère} adjointe - Madame OHLERT Annick - Madame PARMENTIER Thérèse - Madame PONTHEU Pauline - Monsieur ROGER Benoît 1^{er} Adjoint

Membres absents représentés :

Monsieur PAWLICKI Olivier - Pouvoir donné à M MENUS Romuald / Madame RIBEIRO Carole - Pouvoir donné à Mme OHLERT Annick - Monsieur STRONA Franck - Pouvoir donné à Mme MENUS Sophie

Secrétaire de séance : Monsieur Romuald MENUS

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- I. Informations
 - 1. Organisation de la journée du 14 juillet
 - 2. Organisation de la fête communale
 - 3. Présentation du projet NEOEN
- II. Délibérations
 - 2026_043 - 1. Adoption du Procès-Verbal du conseil municipal du 30 avril 2026
 - 2026_044 - 2. Proposition de dissolution du CCAS
- III. Questions diverses
- Questions diverses

- I. Informations

- 1. Organisation de la journée du 14 juillet
--

En présence des représentants des associations, Mme LEBLOND D., Mme LAVANOUX E., M. CHAMPENOIS L.

Monsieur le Maire exprime son souhait de redonner à la fête nationale une dimension populaire, intergénérationnelle. Après débats le programme et l'organisation ont été arrêtés comme suit :

1. Déroulement des festivités

- **Lundi 13 juillet (soir) :** Ouverture des festivités par une retraite aux flambeaux (défilé de lampions) à travers les rues du village.
- **Mardi 14 juillet : 11h00 :** Cérémonie officielle, suivie du verre de l'amitié.
 - **Midi :** Repas sur le site du tennis. À la suite d'un tour de table, l'option d'un repas le midi a été validée à l'unanimité.
 - **Après-midi :** Animations diverses. Une clôture festive de la journée par une "soirée mousse" musicale est à l'étude, sous réserve de faisabilité technique.

2. Logistique et restauration

- **Infrastructures** : Il est convenu de prévoir la location d'une tente de réception dans l'hypothèse où le repas se déroulerait en extérieur.
- **Restauration** : Des devis vont être sollicités auprès de prestataires (rôtisserie) pour un menu composé de jambons à la broche, accompagnés de pommes de terre ou de crudités.

3. Animations et participation des associations

- **Animations de l'après-midi** : Les prestations ont été réservées auprès de l'association CDSMR 02, pour un créneau allant de 15h00 à 18h00.
 - **Foyer Culturel** : L'association proposera un concours de boules en bois et assurera la gestion de la buvette.
 - **Les Petits Écoliers** : L'association prévoit l'installation d'une structure gonflable ainsi que la mise à disposition de machines à barbe à papa et à granités.
- M. FIN se charge des devis correspondants. Il est noté de contacté M. DE BOCK.

- 2. Organisation de la fête communale

Le Conseil Municipal s'est réuni afin de finaliser le programme et l'organisation logistique de la fête communale, qui se déroulera du vendredi 19 au lundi 22 juin. Le déroulement des festivités et la répartition des tâches ont été arrêtés comme suit :

1. Programme des festivités

- **Vendredi 19 juin** :
 - **16h30** : Ouverture officielle de la fête avec le traditionnel goûter offert par les forains, accompagné de la distribution des tickets de manège aux enfants.
- **Samedi 20 juin** :
 - **14h00** : Ouverture des inscriptions pour le concours de pétanque.
 - **14h30** : Début du concours de pétanque, organisé par le Foyer Culturel (qui assurera également la gestion de la buvette durant l'après-midi et la soirée).
 - **Soirée** : Animation musicale animée par DJ Ludo. (Romuald se charge de l'accueil et de l'installation)
 - **23h00** : Tir du feu d'artifice (à noter : le spectacle pyrotechnique se déroulera sans accompagnement musical). M. le Maire accueillera les artificiers. Une tente du Foyer Culturel sera mise à disposition.
- **01h00** : Fermeture de la fête coordonnée par Grégory et Sébastien, épaulés par des conseillers ou habitants volontaires.
-
- **Dimanche 21 juin** :
 - **Journée** : Tenue de la buvette par le Foyer Culturel jusqu'à 18h00.
- **Concert l'après midi**. A vérifier l'installation du coffret électrique dédié à la scène.
 - **Fin d'après-midi** : Clôture des festivités associatives autour du traditionnel punch offert par la municipalité.

- 3. Présentation du projet NEOEN

Intervention de la cheffe de projet Laure DELOTTIER et de son équipe. Présentation du projet NEOEN aux membres du Conseil municipal. Depuis 2022, Neoen développe sur l'ancienne base aérienne militaire de Laon-Couvron un projet de centrale solaire d'envergure répondant à l'un des grands défis actuels : produire une énergie décarbonée

et locale. Il participe aux objectifs locaux, régionaux et nationaux de développement des énergies renouvelables et de transition énergétique.

Pour ce projet, porteur de retombées positives pour le territoire, Neoen a à cœur d'associer étroitement les élus des collectivités concernées, mais également les habitants, afin de répondre aux attentes des acteurs locaux, de les informer et de les consulter à toutes les étapes clés.

Un site internet permet de prendre connaissance du projet et de retrouver toutes les informations sur la démarche d'information et de concertation mise en place.
<https://www.laon-couvron-solaire.fr/>

- II. Délibérations

2026_043 - 1. Adoption du Procès-Verbal du conseil municipal du 30 avril 2026

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 à la majorité des suffrages exprimés.

14 voix pour

1 voix contre : Madame RIBEIRO Carole (représenté)

2026_044 - 2. Proposition de dissolution du CCAS

Madame la Première adjointe donne lecture du courrier de Monsieur le comptable public et expose au Conseil Municipal les motifs de la dissolution du CCAS pour les communes de moins de 1 500 habitants, conformément à la loi NOTRe, et propose que la commune reprenne directement cette compétence au 31 décembre 2026 en créant un comité consultatif.

Madame OHLERT signale qu'il conviendra d'être vigilant sur les dons des terrains et les biens fonciers que possède le CCAS.

Monsieur le comptable public précise dans son courrier que l'ensemble du patrimoine immobilier et foncier du CCAS sera transféré de plein droit à la commune et qu'un inventaire précis ainsi qu'un acte administratif de transfert seront réalisés pour le Service de la Publicité Foncière, dans le strict respect des conditions des éventuels donateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération prononçant la dissolution du CCAS au 31 décembre 2026, le transfert de son budget et de ses biens à la commune et la création d'un comité consultatif mixte ;

15 voix pour

- III. Questions diverses

1. Projet de préemption urbain (Parcelle AB 198)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son intention d'exercer le droit de préemption de la commune sur la vente du terrain cadastré section AB n° 198, appartenant à M.

BINET, situé rue de la Verdure. Le montant de la vente s'élève à 8 000 €. Monsieur le Maire précise que cette acquisition foncière pourrait permettre la création d'un jardin à destination de l'école ou de jardins locatifs.

2. Utilisation et location de locaux communaux

Mme Sylvie Caramelle demande s'il est envisageable de louer le local communal situé à côté de la Chaumière. Monsieur le Maire indique que ce local est actuellement occupé par les « mercredis récréatifs ». Toutefois, il estime que cette location est envisageable si l'activité des mercredis récréatifs est déplacée vers les locaux de la salle de la petite enfance, ces derniers apparaissant par ailleurs plus adaptés à leur accueil.

3. Dispositif « Voisins Vigilants »

M. Eric Braas demande si le dispositif « Voisins Vigilants » est toujours actif au sein de la commune et s'il est possible de relancer la démarche.

4. Fête des voisins

Mme Christelle Cauchefer demande si la commune peut mettre à disposition des tables et des bancs pour l'organisation de la fête des voisins. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

5. Financement de la micro-crèche (CAF)

Mme Sophie Menus informe le Conseil municipal que la CAF ne versera pas d'aides financières directes pour la structure de la micro-crèche, dans la mesure où les familles perçoivent directement les prestations de la CAF. Elle ajoute qu'avec Monsieur le Maire, ils doivent prochainement rencontrer une personne de la CAF afin de faire le point sur différents dossiers.

6. Communication et site internet

M. Eric BRAAS informe les membres de l'assemblée qu'une mise à jour des données a été effectuée sur le site internet de la commune.

7. Suivi des commerces locaux

- **Épicerie « Chez Momo »** : M. Sébastien Fin demande si le bail commercial a été signé. Il lui est répondu que la signature interviendra très prochainement ; l'extrait Kbis ayant été reçu et la demande d'ouverture de débit de boissons ayant été transmise à la Préfecture.
- **Le Milano** : Concernant l'établissement « Le Milano », le gérant a donné son accord de principe sur la proposition du nouveau montant de loyer. Son comptable doit prochainement transmettre à la mairie la facture relative aux fenêtres.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Monsieur Romuald MENUS
Secrétaire de séance



Monsieur COIGNOUX Grégory,
Maire

